CTSD du mardi 2 mars 2021
Déclaration liminaire du SNALC

Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Si «ne plus vouloir aller à l'école» peut prêter à sourire dans la bouche d'un enfant, ces quelques mots sont plus préoccupants dans la bouche d'un professeur des écoles… Or, le SNALC peut malheureusement en témoigner, de plus en plus de PE veulent changer de métier.

Nous ne comptons plus les enseignants «au bout du rouleau» qui nous sollicitent pour connaître les possibilités de reconversion. Ils ne voient pas d'autre échappatoire à leurs difficultés que quitter une profession qui a nécessité 5 ans d'études.

Le SNALC premier degré a recensé les différentes solutions qui s'offrent aux PE. Pour qui désire rester au sein de l'Éducation nationale, ou tout au moins dans la fonction publique, les embûches sont nombreuses et les possibilités le sont beaucoup moins, d'autant que beaucoup de PE sont simplement titulaires d'une licence et que leur expérience et leur bagage universitaire n'ouvrent que très peu de portes.

Désormais les professeurs ont la possibilité d'avoir recours à la RH (ressource humaine) de proximité, au conseiller mobilité-carrière, ou encore de choisir l'option congé de formation, compte personnel de formation ou validation des acquis de l'expérience. Ces derniers dispositifs nécessitent temps et démarches, il convient donc de ne pas s'y prendre au dernier moment car les demandes affluent.

On ne peut que déplorer, suite aux annonces de **revalorisation des salaires des professeurs des écoles que seulement 31 % soient gratifiés d'une prime**. Le pouvoir d'achat de ceux qui ne sont pas concernés par cette providentielle rallonge baissera encore en 2021.

Les enseignants français sont en moyenne payés 22% de moins que leurs homologues étrangers. Notons par ailleurs qu'ils sont bien moins rémunérés que les autres cadres A dans la fonction publique. Alors qu'en 1980, un instituteur gagnait 2 fois le SMIC, un professeur des écoles en 2021 ne gagne plus que 1,3 fois le SMIC. Notre pouvoir d'achat s'est étiolé au fil du temps ces quarante dernières années avec une nette accélération lors du passage au nouveau millénaire.

Ce n'est pas une vue de l'esprit : **les relevés de l'OCDE sont sans appel**.

Par ailleurs, la prime d'attractivité ne concerne que les débutants alors que c'est au bout de 15 ans de métier que la comparaison avec les enseignants étrangers est la plus criante. Et n'oublions pas : cette prime d'attractivité (bizarrement qualifiée ainsi) ne suffit pas à effacer les effets de l'inflation, elle ne fait que l'adoucir. Si peu. Le 26 février 2020 sur France Inter, notre ministre annonçait faire du professeur français

« le professeur le mieux payé d'Europe, en mettant le paquet ». On en est toujours aussi loin un an plus tard.

La prudence est bonne conseillère. Elle permet de prendre le temps de l'étude, de l'analyse, de la réflexion. Elle se méfie de la précipitation et préfère observer, comparer, anticiper afin de pouvoir proposer un projet, une action raisonnée, prenant en compte un maximum de critères concrets.
Au SNALC, nous sommes prudents. Nous savons faire la différence entre innovation et progrès. Nous ne confondons pas nouveauté et efficacité. Nous ne nous laissons pas envoûter par le chant des sirènes du numérique et nous nous méfions du mirage informatique. Nous ne nions pas que cet outil est de plus en plus présent, aussi bien dans notre vie professionnelle que dans notre vie personnelle. Il est devenu incontournable. Il offre d'énormes possibilités.

Nous en sommes conscients. Mais est-il la solution à tous nos maux, comme voudrait nous le faire croire l'Institution ? Malgré les effets néfastes constatés d'une école virtuelle lors du confinement lié à la COVID, malgré les résultats désastreux (enquêtes PISA) de plus de trente ans de plans informatiques, cet outil est désormais présenté comme LA VOIE, la voie à suivre pour résoudre tous les problèmes d'apprentissage. Mais il ne serait pas seulement indispensable à l'enseignement, il devrait devenir le sésame de la co-éducation.

Mais quelle est donc cette nouvelle croyance ?

Instituée par la loi de 1989 de M. Jospin, elle prétend que l'on ne peut pas faire confiance aux enseignants pour obtenir des apprentissages efficients. Ils doivent être supervisés, conseillés, accompagnés par les parents.

Avez-vous déjà envisagé une transposition d'un tel dispositif dans le milieu de la santé ? Imaginez un conseil de représentants de parents de malades qui, chaque trimestre, se réunirait pour connaître les projets des opérations à venir, discuterait de leur pertinence, émettrait un avis, voire même proposerait quelques interventions novatrices. Imaginez un parent de malade, attendant le chirurgien à la sortie du bloc opératoire, pour lui expliquer comment il devrait procéder. Imaginez ce même parent venir se plaindre auprès de l'ordre des médecins que ce chirurgien ne veut pas l'écouter, et obtenir gain de cause. Impossible ? Peut-être, dans le cas de la médecine. Mais pas dans celui de l'éducation.

Notre ministère a décidé que « être parent » était une qualification suffisante pour prétendre co-éduquer à l'École. Il n'est pas question pour nous d'enseigner contre les parents, mais bien évidemment avec les parents. Mais il ne s'agit pas de co-éducation.

Nous sommes les professionnels. Nombre de parents s'en sont aperçus lors du confinement. Il est bien triste que ce soit notre hiérarchie qui ne veuille pas l'admettre.

Le SNALC 66

snalc
de l' ecole au supérieur
1er degré